



ENJEUX POUR LES ÂÎNÉS DU QUÉBEC

Une réflexion de Claude Quintin

UN PEU D'HISTOIRE

Les Tables régionales ont été mises sur pied en 1999 à l'initiative de la ministre responsable des aînés et du Bureau québécois de l'année internationale des personnes aînées. D'abord temporaires et rattachées au Conseil régional de concertation et de développement (CRD) de chaque région, ces Tables sont devenues permanentes et autonomes à partir de 2001 grâce à un financement gouvernemental.

À partir du 27 octobre 2000 et pour les 5 années suivantes, c'est le Conseil des aînés qui a invité les représentants des Tables régionales de concertation des aînés à se réunir à quelques reprises chaque année pour partager leur vécu, préciser leurs besoins et aussi pour mettre en place un organisme susceptible d'assurer une concertation provinciale permanente. En retour, les Tables se sont engagées à diffuser les informations et à formuler les avis requis par le Conseil des aînés.

MANDAT DES TABLES RÉGIONALES

Dans le nouveau protocole d'entente de décembre 2005, le mandat des Tables régionales est beaucoup plus explicite de même que leurs obligations à l'égard du ministère.

Mandat :

- Être le regroupement d'organismes auquel les décideurs régionaux se réfèrent au besoin pour préciser les orientations, enjeux et axes d'interventions régionaux reliés au vieillissement, à la participation sociale, civique et professionnelle des aînés et à l'adaptation des services publics pour répondre aux nouvelles réalités;
- Être l'organisme de concertation chargé de mettre en place des actions en vue d'animer les aînés, de mieux les informer et de les aider à participer pleinement à la vie sociale;
- Être le relayeur d'information sur les politiques et programmes gouvernementaux;
- Être le partenaire des ministères ou organismes gouvernementaux dans le cadre des démarches de consultation ou d'activité.

Bref, nous devenons « les yeux et les oreilles » de la ministre en région.

Le protocole de 2007 incite les Tables à intervenir auprès de la Conférence Régionale des Élus (CRÉ) de leur région pour examiner sa contribution à la démarche régionale prévue dans la Stratégie d'action en faveur des aînés afin d'adapter les services et les structures aux besoins des aînés (les ententes spécifiques). De son côté, le Ministère s'engage à recommander aux ministères et organismes gouvernementaux que la Table soit privilégiée comme instance à consulter en région relativement aux politiques et aux programmes gouvernementaux concernant les aînés du Québec.

COMPOSITION ET ACTION

Les Tables régionales de concertation des aînés ont une composition variée selon les régions, mais elles ont une constante. Presque toujours formées de tables locales (par MRC ou par CSSS), les Tables régionales regroupent à la fois des aînés représentant toutes les associations d'aînés provinciales (FADOQ, AQDR, AQRP, AREQ, AQDER, etc.), ainsi que les donneurs de services au niveau local. Les Tables sont autonomes et indépendantes et elles représentent TOUS LES AINÉS de leur territoire, même ceux qui ne font partie d'aucune association spécifique parce qu'ils reçoivent ou sont susceptibles de recevoir des soins et des services ou de participer à des activités spécifiques.

Un lien direct permet une consultation très rapide sur des sujets chauds et le relais rapide d'informations importantes. Les Tables régionales sont bien placées pour coordonner la mise en place des actions gouvernementales (Carrefour des proches aidants, coordonnateur abus et maltraitance, Carrefour d'information, ententes, etc.) et s'assurer de leur pertinence et de leur efficacité sur le terrain. La participation directe des Centres d'action bénévole, des popotes roulantes, des entreprises d'économie sociale nous fournit un accès direct à ce qui se passe réellement sur le terrain.

LA CONFÉRENCE DES TABLES RÉGIONALES DE CONCERTATION DES AINÉS

La Conférence des tables régionales de concertation des aînés du Québec a vu légalement le jour avec la réception de ses lettres patentes le 18 août 2004. La mission de la Conférence, dans ce document, est de regrouper, sous une seule entité, l'ensemble des Tables régionales pour :

- Servir de porteur de dossiers pour les grands enjeux provinciaux et nationaux qui touchent les aînés du Québec;
- Représenter les Tables régionales auprès des instances concernées;
- Recommander diverses orientations d'analyse et d'action aux Tables;
- Soutenir les actions des Tables régionales dans la réalisation de leurs objectifs.

- Favoriser les échanges avec les groupes, les associations et les organismes qui travaillent auprès des aînés et des retraités;
- Promouvoir les initiatives qui favorisent la prise en charge par les aînés de leur mieux-être;
- Susciter l'émergence de solutions aux problèmes et aux difficultés que rencontrent les aînés et les retraités du Québec.

Le premier thème retenu pour orienter les travaux de la Conférence fut la qualité de vie des aînés, englobant l'accessibilité aux services de santé, l'hébergement, la sécurité des milieux, l'âgisme, les abus et maltraitance et le soutien à domicile. Le premier plan d'action de la Conférence 2005-2006 fut d'abord axé sur la communication/concertation, les actions dans le milieu, l'information/formation, les résolutions, les mémoires et avis.

Les représentants des Tables régionales (habituellement, les présidents (es) se rencontrent deux fois par année à Québec, en Conseil d'administration et une fois en Assemblée générale annuelle pour assurer une concertation de leur action au niveau de la Conférence, mais aussi pour mieux se concerter et mieux se connaître entre elles.

La Conférence des Tables joue également un rôle au sein du G-15 et y apporte une vision différente de celles des associations de retraités ou de groupes de défense des droits. Nous sommes complémentaires et en même temps solidaires des actions de toutes les grandes associations d'aînés.

Nous participons au Forum des partenaires non gouvernementaux, un organisme consultatif qui permet un échange direct d'information avec le ministre responsable des aînés.

RÉSULTATS OBTENUS ET ACTIONS RÉALISÉES

L'engagement assidu de milliers de bénévoles au cours des dix dernières années a donné des résultats éloquentes. Il nous a permis d'obtenir une politique sur le vieillissement, des coordonnateurs abus et maltraitance, la mise en place des APPUIs pour les proches aidants, des Carrefours d'information pour les aînés, des travailleurs de

milieux, des programmes de subventions (Engagés dans l'action, Du cœur à l'action, SIRA, QADA, etc.), la mise en place des Municipalités amies des aînés, etc.

Nous avons obtenu des ententes spécifiques. Dans le cadre de la *stratégie en faveur des aînés*, une enveloppe financière de 12.5 millions a été départagée entre toutes les Conférences régionales des élus (CRÉ). D'autres partenaires y ont ajouté une contribution de 5 millions. Ces sommes ont été affectées au *programme d'ententes spécifiques sur l'adaptation des services et infrastructures régionales pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées 2007-2012*.

Nous avons obtenu l'instauration d'une ou d'un ministre responsable des aînés. Le nombre d'employés au Secrétariat des aînés est passé de 3 à 25 au cours des cinq dernières années.

Nous avons été invités à participer à plusieurs commissions parlementaires et consultations publiques :

- Loi abolissant le Conseil des aînés
- Loi sur la certification des résidences (rédaction des règlements)
- Addenda au bail
- Solidarité rurale et renouvellement du pacte rural
- Livre blanc de l'Union des municipalités
- Livre blanc sur l'assurance autonomie
- Sécurité des aînés en CHSLD
- Loi sur les soins de fin de vie
- Livre vert sur les loisirs, etc.

BREF, les dossiers qui concernent les personnes âgées avancent...parfois lentement...mais ils avancent... ET SUR PLUSIEURS FRONTS

ENJEUX

1-BÉNÉVOLAT

Il serait temps de rappeler à tous les politiciens qu'au-delà des luttes mesquines et partisans, il y a les personnes humaines. Il y aura, dans les années à venir, de plus en plus d'ainés dans la société. Ces aînés jouent un rôle essentiel par leur bénévolat et leur engagement (proches aidants, bénévoles, etc.)

Il serait peut-être temps de reconnaître l'importance de leur apport économique à toute la société, de les respecter et de les supporter dans leur bénévolat. La relève du bénévolat est essentielle pour la société de demain. Donnez-nous les ressources pour les recruter, les former et les retenir pour remplir notre mission.

2-RENOUVELLEMENT DES ENTENTES SPÉCIFIQUES

Même si c'est une décision politique qui relève du gouvernement, leur mise en place dans les régions dépend de l'implication des Tables régionales qui doivent créer un partenariat avec les CRÉs et les partenaires du milieu. Des sommes plus importantes leur seront allouées (de 119,000 à 361 432\$) en tenant compte de la régionalisation du QADA, des Carrefours d'information et du financement des maisons des grands-parents. La participation active des Tables est essentielle au fonctionnement de deux comités : **Comité d'analyse et de recommandation des projets régionaux** et **Comité de gestion de l'entente**.

Normalement, on devrait retrouver sur ces comités des représentants des partenaires de l'entente : Agence de santé, CRÉ, MAMROT et Tables régionales.

3- MISE EN PLACE DE L'ASSURANCE AUTONOMIE.

LE PROJET DE L'ASSURANCE AUTONOMIE A ÉTÉ ABOLI PAR LE NOUVEAU GOUVERNEMENT, mais les besoins sont encore là.

L'assurance autonomie devait assurer la coordination et l'intégration de tous les services. Des crédits importants y sont déjà alloués dans le budget.

L'idée de base est que si les services à domicile sont suffisants et accessibles, les salles d'urgence ne seront pas engorgées, les aînés voudront rester à domicile. Chaque citoyen doit avoir un médecin de famille. Les groupes de médecine familiale (GMF) seront informatisés et profiteront de la présence de supra-infirmières qui auront des mandats élargis, laissant de la place aux médecins pour recevoir plus de patients.

L'accès EN TOUT TEMPS aux soins de première ligne désengorgera les salles d'urgence et les lits de soins de longue durée seront en nombre suffisant, même si le nombre d'ainés augmente au fil du temps. Des travailleurs de milieux aideront à

identifier les aînés vulnérables et les aînés en situation financière difficile ou souffrant de solitude ou d'abus et maltraitance (coordonnateurs régionaux). Des comités de milieux de vie seront mis en place dans les résidences pour personnes âgées. Les proches aidants seront accompagnés et aidés (APPUI). Les Carrefours d'information seront mis en place graduellement et les projets MADA (Municipalités Amies Des Aînés) seront multipliés... Le gouvernement devra assurer un financement à long terme des organismes communautaires qui assurent des services aux aînés.

C'ÉTAIT la vue d'ensemble du plan et c'était un très beau rêve. Cependant, la Conférence des tables et tous les organismes d'aînés devront exercer une vigilance de tous les instants pour assurer que les besoins identifiés et exprimés seront satisfaits.

La santé mentale est un secteur délaissé (consultation, maison d'accueil, suivis...)

Je ne pense pas que le nouveau gouvernement arrêtera cette transformation du réseau qui est déjà en route : formation, financement accru en soins à domicile, etc., mais il voudra la continuer à SA FAÇON.

Je vous rappelle que la santé mentale est un secteur délaissé actuellement. Les délais d'attente sont très longs pour obtenir une consultation et il manque de place dans les maisons d'accueil.

C'EST LÀ QUE NOUS DEVONS ÊTRE VIGILANTS ET SOLIDAIRES. MALGRÉ LE CHANGEMENT RÉCENT DE GOUVERNEMENT, LES ENJEUX RESTENT LES MÊMES : ACCESSIBILITÉ AUX SOINS DE SANTÉ, AMÉLIORATION ET INTÉGRATION DES SOINS ET DES SERVICES À DOMICILE, PROGRAMMES DE PRÉVENTION À LONG TERME.

LE SYSTÈME DE SANTÉ DU QUÉBEC DOIT RESTER PUBLIC, GRATUIT ET ACCESSIBLE.

CES ENJEUX DOIVENT RESTER NOTRE PRIORITÉ POUR LES PROCHAINES ANNÉES.

Il ne faut pas minimiser l'importance des défis à rencontrer. On dérange et/ou on réorganise plusieurs activités, plusieurs groupes de professionnels et surtout leurs relations entre eux. On sait que les changements de mentalité se font très lentement et que chacun veut rester dans sa zone de confort.

VOICI LES POINTS QU'IL FAUDRA SURVEILLER ATTENTIVEMENT

-Garder les 5032 postes d'auxiliaires familiales en CSSS qui ont la formation nécessaire pour donner ces services. La tentation sera forte de faire faire ce travail par les EESAD à moindre coût.

Les CSSS auront besoin de plus de personnel, car il y aura nécessairement augmentation des évaluations des besoins des personnes âgées, augmentation des gestionnaires de cas, etc.

Il y aura une augmentation rapide des besoins en services à domicile.

DONNER LA PRIORITÉ ABSOLUE AUX ORGANISMES QUI DONNENT DÉJÀ CES SERVICES,

MANQUE DE PERSONNEL, BESOIN RAPIDE DE RECRUTEMENT, DE FORMATION, D'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ.

ESSENTIEL: LA STABILITÉ DU PERSONNEL, SALAIRE DÉCENT, HEURES GARANTIES

Collaboration essentielle entre les EESAD, les CSSS et les groupes communautaires...les CAB

Le Dr Hébert a également mis en place des rencontres des partenaires non gouvernementaux (services, recherche et transfert des connaissances et défense des droits) qui ont permis une consultation directe des partenaires et un accès direct à nos intervenants au Ministère. La ministre des aînés nous a confirmé qu'elle continuera à les réunir.

Le G-15 a également pris de l'ampleur au cours des dernières années. Initialement le G-7, cet organisme regroupe de bonne foi les organismes d'aînés qui se rencontrent aux deux mois pour partager des informations sur leurs actions respectives, mais aussi pour partager leurs craintes et leurs évaluations sur la conjoncture politique du moment.

CONSOLIDATION DES TABLES RÉGIONALES ET LOCALES

La mise en place d'ententes spécifiques ne dispensera pas les Tables régionales de réaliser sur leur territoire des rencontres, des conférences, des projets : Aînés avisés, Programme PAIR, bottins des ressources, Guide de choix de milieu de vie, recherche de financement, etc.

La consolidation des Tables passe par une planification stratégique pour bien situer notre action dans son contexte, en tenant compte des besoins des aînés. Que font les tables... faire un bilan de ce qui a été réalisé : charte, règlements, etc.

4--loi du coroner à renforcer

RÉFLEXIONS SUR LE BUDGET PROVINCIAL DU 4 JUIN 2014-06-12

Les 4 plus mauvaises nouvelles :

1-LE GOUVERNEMENT ANNONCE L'ABOLITION DU PROJET DE L'ASSURANCE AUTONOMIE.

Mais les besoins non comblés demeurent, la population vieillit... Comment les services seront-ils rendus et comment va-t-on en payer les coûts?

2-RÉVISION DE L'ÂGE D'ADMISSIBILITÉ AU FRACTIONNEMENT DES REVENUS DE RETRAITE ENTRE CONJOINTS.

85 000 ménages québécois ont bénéficié d'un avantage fiscal évalué à 52 millions en 2014-2015. L'an prochain, ils ne pourront pas en bénéficier. Le gouvernement vient chercher 52 millions dans la poche des aînés et il se targue de ne pas augmenter les taxes... Cherchez l'erreur...

3-GROUPES COMMUNAUTAIRES ET ORGANISMES D'ÉCONOMIE SOCIALE DONNANT DES SERVICES À DOMICILE

Pas un sou de plus malgré un financement déjà insuffisant et une augmentation prévisible des besoins

4-PROJET DE LOI CONCERNANT LES RETRAITES DU SECTEUR MUNICIPAL

Menace de coupure de l'indexation des pensions pour les retraités. Ce sont des droits acquis qu'il faut protéger...

Une excellente nouvelle ...et quelques autres...

1-PROGRAMME DE PRÊTS POUR LES PERSONNES ÂGÉES AFIN DE FACILITER LE PAIEMENT DES IMPÔTS FONCIERS

Le gouvernement envisage de mettre ce programme en place rapidement en collaboration avec les institutions financières et les autres intervenants.

2-CONSTRUCTION DE 2500 LOGEMENTS SOCIAUX ADDITIONNELS

Ces logements seront attribués aux familles à faible revenu, aux aînés et aux autochtones. Quelle sera la part des aînés?

3-NOUVEAU CRÉDIT D'IMPÔT REMBOURSABLE POUR LES ACTIVITÉS DES AINÉS

Le crédit d'impôt représentera 20% des dépenses admissibles, avec un maximum de 200\$ par année. Vous devrez donc dépenser 1000\$ pour profiter du maximum. Vous devez aussi avoir plus de 70 ans et gagner moins de 40 000\$.

4-BONIFICATION DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE QUÉBEC-MUNICIPALITÉA (MADA)

Bonification de 2 millions. Il y a 1200 municipalités, dont plus de 700 MADA... faites la moyenne...

5-QUELQUES MESURES SUPPLÉMENTAIRES PEUVENT CONCERNER LES AINÉS

-Bonification de 1000\$ du crédit d'impôt non remboursable pour les travailleurs de 65 ans et plus

-bonification de 500 000\$ de la capitalisation de la Fiducie du Chantier de l'économie sociale.

Pour la réalisation de ces promesses, il faudra être patients...

LA CONCERTATION, L'ENGAGEMENT, LE BÉNÉVOLAT, CELA DONNE DES RÉSULTATS... CONTINUONS... NOUS AVONS LES CONNAISSANCES, NOUS AVONS L'EXPÉRIENCE, NOUS AVONS LE TEMPS... ET NOUS SOMMES PATIENTS... Merci!

Claude Quintin